

## Séance du 28 mars 2023

Présents : Erwan CROUAN, Fabienne LAGADEC, Michel DESCOMBES CHARREL, Myriam THEBAULT, Dominique LOUVEL, Cécile BARAËR, Jean-Luc PETILLON, Chantal PENNARUN, Jérôme CARIOU, Sylvain LE GOFF, Guénaëlle BLEUZEN, Bernard RECULEAU, Isabelle RICHARD

Excusés : Françoise TREANTON, Pierre-Jean LE DU

**Madame Myriam THEBAULT a été nommée secrétaire.**

Ω Ω Ω Ω Ω Ω Ω Ω Ω Ω

### **DÉLIBÉRATION N°10 : BUDGET PRINCIPAL – COMPTE DE GESTION 2022**

Monsieur le Trésorier principal a transmis le compte de gestion pour le budget principal de la commune pour l'année 2022. Il est en concordance avec le compte administratif 2022.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le compte de gestion 2022 pour le budget principal.

### **DÉLIBÉRATION N°11 : BUDGET PRINCIPAL – COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

Après examen en Commission des Finances le 14 février 2023,

Monsieur Le Maire présente au Conseil municipal le compte administratif 2022 pour le budget principal de la commune :

	Dépenses (Mandats)	Recettes (Titres)	Résultat
FONCTIONNEMENT	683 155.85 €	1 159 348.29 €	476 192.44 €
INVESTISSEMENT	405 535.15 €	240 842.05 €	-164 693.10 €
TOTAL	1 088 691.00 €	1 400 190.34 €	311 499.34 €

\*\*\*

Après que le Maire se soit retiré,

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'adopter le compte administratif 2022 pour le budget principal de la commune.

## **DÉLIBÉRATION N°12 : BUDGET PRINCIPAL – AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2022**

Après avoir entendu le compte administratif 2022 du budget principal de la commune,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

- Excédent de fonctionnement 476 192.44 €
- Déficit d'investissement : 164 693.10 €

\*\*\*

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, que l'excédent de fonctionnement 2022 soit affecté comme suit :

- Section de fonctionnement : 219 856.60 €
- Section d'investissement : 256 335.84 €

## **DÉLIBÉRATION N°13 : BUDGET ALLÉES ROMAINES – COMPTE DE GESTION 2022**

Monsieur le Trésorier principal a transmis le compte de gestion pour le budget annexe de lotissement les Allées romaines pour l'année 2022. Il est en concordance avec le compte administratif 2022.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le compte de gestion 2022 pour le budget du lotissement les Allées romaines.

## **DÉLIBÉRATION N°14 : BUDGET ALLÉES ROMAINES – COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

Après examen en Commission des Finances le 14 février 2023,

Monsieur Le Maire présente au Conseil municipal le compte administratif 2022 pour le budget annexe de lotissement les Allées romaines :

	Dépenses (Mandats)	Recettes (Titres)	Résultat
FONCTIONNEMENT	23 993.79 €	212 777.40 €	188 783.61 €
INVESTISSEMENT	59 872.45 €	134 424.02 €	74 551.57 €
TOTAL	83 866.24 €	347 201.42 €	263 335.18 €

\*\*\*

Après que le Maire se soit retiré,

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'adopter le compte administratif 2022 pour le budget du lotissement les Allées romaines.

### **DÉLIBÉRATION N°15 : BUDGET ALLÉES ROMAINES – AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2022**

Après avoir entendu le compte administratif 2022 du budget annexe de lotissement les Allées romaines,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

- Excédent de fonctionnement : 188 783.61 €
- Excédent d'investissement : 74 551.57 €

\*\*\*

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, que l'excédent de fonctionnement 2022 soit affecté comme suit :

- Section de fonctionnement : 188 783.61 €

### **DÉLIBÉRATION N°16 : BUDGET TERRASSES DU STEÏR – COMPTE DE GESTION 2022**

Monsieur le Trésorier principal a transmis le compte de gestion pour le budget annexe de lotissement les Terrasses du Steïr pour l'année 2022. Il est en concordance avec le compte administratif 2022.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le compte de gestion 2022 pour le budget du lotissement les Terrasses du Steïr.

### **DÉLIBÉRATION N°17 : BUDGET TERRASSES DU STEÏR – COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

Après examen en Commission des Finances le 14 février 2023,

Monsieur Le Maire présente au Conseil municipal le compte administratif 2022 du budget annexe de lotissement les Terrasses du Steïr :

	Dépenses (Mandats)	Recettes (Titres)	Résultat
FONCTIONNEMENT	13 850.00 €	13 850.00 €	0.00 €
INVESTISSEMENT	13 850.00 €	2 077.99 €	- 11 772.01 €
TOTAL	27 700.00 €	15 927.99 €	-11 772.01 €

\*\*\*

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le compte administratif 2022 pour le budget du lotissement les Terrasses du Steir.

### **DÉLIBÉRATION N°18 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2023**

Monsieur le Maire rappelle les taux d'imposition votés en 2022, soit :

- Taxe sur le foncier bâti : 32.13 % ;
- Taxe sur le foncier non bâti : 43.31 %.

A partir de 2023, la commune doit à nouveau voter un taux de taxe d'habitation qui ne s'appliquera désormais qu'aux résidences secondaires. Pour mémoire, le dernier taux voté était de 14.82 %.

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter la pression fiscale sur les habitants.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'adopter les taux suivants :

- Taxe d'habitation : 14.82 % ;
- Taxe sur le foncier bâti : 32.13 % ;
- Taxe sur le foncier non bâti : 43.31 %.

### **DÉLIBÉRATION N°19 : BUDGET PRINCIPAL – BUDGET PRIMITIF 2023**

Après examen en Commission des Finances le 21 mars 2023,

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le projet de budget primitif 2023 pour le budget principal de la commune.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le Conseil municipal adopte, à la majorité, 12 voix pour, 1 abstention, le projet de budget primitif 2023 équilibré en dépenses et en recettes pour les montants suivants :

Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total
1 050 926.52 €	927 954.96 €	<b>1 978 881.48 €</b>

### **DÉLIBÉRATION N°20 : BUDGET ALLÉES ROMAINES – BUDGET PRIMITIF 2023**

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le projet de budget primitif 2023 pour le budget annexe de lotissement les Allées romaines.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, le projet de budget primitif 2023 pour le lotissement les Allées romaines, équilibré en dépenses et en recettes pour les montants suivants :

Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total
191 410.06 €	74 551.57 €	<b>265 961.63 €</b>

### **DÉLIBÉRATION N°21 : BUDGET TERRASSES DU STEÏR – BUDGET PRIMITIF 2023**

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le projet de budget primitif 2023 pour le budget annexe de lotissement les Terrasses du Steïr.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, le projet de budget primitif 2023 pour le lotissement les Terrasses du Steïr, équilibré en dépenses et en recettes pour les montants suivants :

Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total
71 772.01 €	41 772.01 €	<b>113 544.02 €</b>

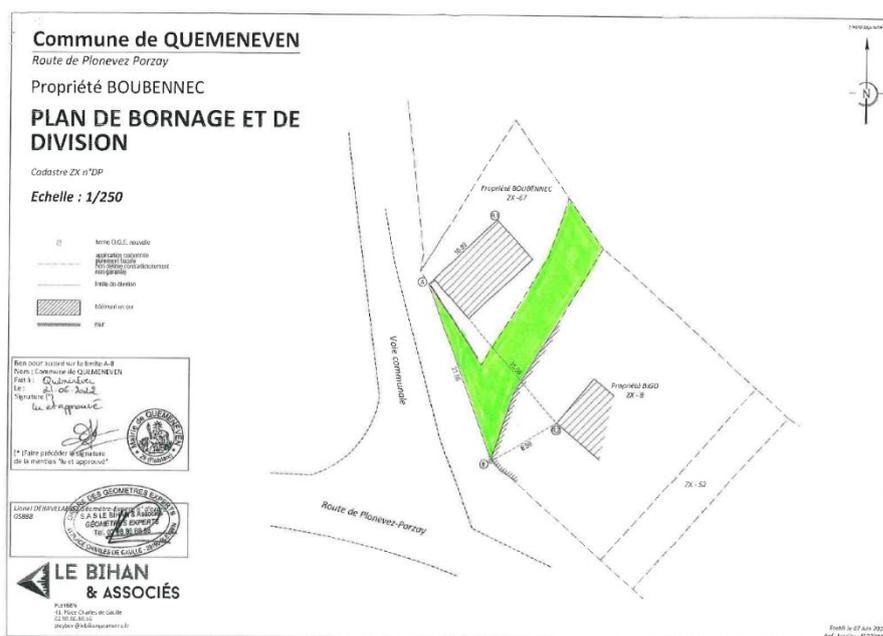
# DÉLIBÉRATION N°22 : DÉCLASSEMENT ET CESSION D'UN DÉLAISSÉ DE VOIRIE – ROUTE DE PLONEVEZ-PORZAY À KERGOAT – MODIFICATION DU DÉCOUPAGE

Par délibération en date du 18 janvier 2022, le conseil municipal a approuvé le déclassement et la cession d'un délaissé de voirie, route de Plonevez-Porzay à Kergoat.

La cession ne peut pas être réalisée en l'état par le notaire, car le découpage réalisé après la délibération le 18 janvier 2022 par le géomètre expert ne correspond pas exactement au plan ci-dessous approuvé par la délibération.



Le géomètre expert propose le découpage ci-dessous :



\*\*\*

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- d'accepter le découpage réalisé par le géomètre expert et de confirmer les autres conditions de vente de la délibération du 18 janvier 2022:
  - Prix de vente au mètre carré : 6 € ;
  - Acquéreur choisit le géomètre chargé du bornage ;
  - Acquéreur choisit le notaire chargé de l'acte de vente ;
  - Frais de notaire et frais de géomètre à la charge de l'acquéreur.
  - Calcul de la surface exacte de la parcelle effectué sur la base du bornage effectué aux frais de l'acquéreur.
- d'approuver le déclassement sans enquête publique préalable de la partie du chemin communal situé route de Plonévez-Porzay à Kergoat en Quéménéven, (voir plan ci-dessus),
- d'autoriser le Maire à signer tout acte administratif ou notarié dont le compromis de vente et l'acte authentique de vente, se rapportant à cette affaire.

Ω Ω Ω Ω Ω Ω Ω Ω Ω Ω

La séance du 28 mars 2023 comprend les délibérations suivantes :

- Budget principal – Compte de gestion 2022
- Budget principal – Compte administratif 2022
- Budget principal – Affectation des résultats de l'exercice 2022
- Budget Allées Romaines – Compte de gestion 2022
- Budget Allées Romaines – Compte administratif 2022
- Budget Allées Romaines – Affectation des résultats de l'exercice 2022
- Budget Terrasses su Steïr – Compte de gestion 2022
- Budget Terrasses su Steïr – Compte administratif 2022
- Vote des taux d'imposition 2023
- Budget principal – Budget primitif 2023
- Budget Allées Romaines – Budget primitif 2023
- Budget Terrasses du Steïr – Budget primitif 2023
- Déclassement et cession d'un délaissé de voirie – Route de Plonevez-Porzay à Kergoat – Modification du découpage